

ANNEXE No 1

Q. D'après les lois du Minnesota il ne leur est pas permis de toucher au grain sauf à la demande du propriétaire?—(Pas de réponse).

Par l'honorable M. Davis:

Q. Connaissez-vous quelque chose de la poursuite intentée là bas à cause de la manipulation du grain?—R. Je n'en connais rien que par ouï-dire.

Q. Un quelqu'un purge une condamnation à trois ans. Il ne doit pas avoir été envoyé là pour avoir bâti des églises?—R. La loi du Minnesota règle le mélange du grain dans les élévateurs.

Par l'honorable M. McHugh:

Q. Les exploitants d'élévateurs n'ont pas le droit de faire quoique ce soit dans ce sens sauf à la demande du propriétaire?—R. Je n'en sais rien.

Le comité s'est ajourné jusqu'à demain à midi.

SÉNAT, 30 mars 1911.

Le comité du grain s'est réuni à 6.15 hrs P.M.

Présents: Les honorables sénateurs Jones (président), Lougheed, Power, Béique, Edwards, Young et Campbell.

Le PRÉSIDENT.—Je suis allé voir M. Cassels cet après-midi. J'ai rencontré son médecin. Il m'a informé qu'il faisait transporter M. Cassels à l'hôpital, qu'il ne prévoyait pas qu'il pût donner son témoignage avant deux ou trois jours, et ne pouvait me dire s'il pourrait même alors rendre son témoignage. Il est donc évident que le comité ne pourra l'entendre cette semaine.

L'honorable M. LOUGHEED.—Vu le rapport que nous avons reçu du médecin de M. Cassels relativement à la maladie de ce dernier et l'improbabilité qu'il puisse se présenter d'ici à quelque temps devant le comité, je propose la clôture de l'enquête.

L'honorable M. CAMPBELL.—J'appuie la motion, si elle est nécessaire.

La motion est adoptée à l'unanimité

M. HEFFELFINGER.—Je désire déposer entre les mains du président un document pour qu'il fasse partie du rapport. Ce document m'a été remis. Nous ne désirons pas faire entrer tout ce rapport de la Commission de la Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT.—Le comité considèrera si ce document doit être entré dans le rapport. J'ai ici une copie de la Loi des grains du Minnesota. J'ai pensé que le comité croirait peut-être désirable que cette copie fasse partie de notre rapport, de sorte que quiconque en possession du rapport aurait l'occasion de voir la situation légale relative.

Le comité s'est alors ajourné, pour siéger de nouveau immédiatement après la séance du comité des chemins de fer, à une heure, ou immédiatement après l'ajournement de la Chambre.

L'honorable MELVIN JONES,

Président,

Le Sénat.

CHER MONSIEUR,—Il a été soumis tant de témoignages relativement à la question du mélange du grain, particulièrement de la part de la *Grain Growers' Grain Company*